



Version révisée / Date: 08.04.2022

Fiche de données de sécurité CE conformément au Règlement (CE) 1907/2006
Produit : COLLE FLUOROELASTOMERE

1. Identification de la préparation et de l'entreprise

1.1. Nom du produit	COLLE FLUOROELASTOMERE
1.2. Fabricant	C.I.E.P.
Rue	8 Rue Gustave Eiffel
Pays Code postal Ville	77507 CHELLES Cedex
Téléphone	Tél. : 01 60 08 61 40
Fax	Fax : 01 64 26 44 22
E-Mail	ciep77@ciep77.com
Utilisation	Industriel ou commercial - Matière première pour produits élastomères

2. Dangers potentiels

La préparation est classée comme dangereuse selon le règlement 1272/2008.

2.1. Indication de danger

Classe de danger (MEK)	Catégorie de danger	Mentions de danger
Liquides inflammables	Kat 2	H225
Provoque une grave irritation des yeux L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau	Kat 2	H315 EUH066
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Kat 3	H336

2.2. Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement/étiquetage

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) due à l'effet dégraissant du solvant. A un effet narcotique.



3. Composition/informations sur les composants

3.1. Caractérisation chimique (préparation) :

Préparation d'un mélange de FKM dans le solvant MEK Gefährliche Inhaltsstoffe

Dénomination chimique % Part	Numéro d'enregistrement (ECHA)	Phrases H DNEL	EINECS CAS
MEK (Methylethylketone)	01-2119457290-43	H225: H319; EUH066; H336	201-159-0 78-93-3

4. Mesure de premiers secours

4.1. Inhalation

Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles ; en cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de sécurité et appeler un médecin

Retirer les lentilles de contact ; rincer à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières ; consulter un médecin

4.2. Contact avec la peau

Après contact avec la peau, laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau, enlever les vêtements contaminés

4.3. Ingestion

Rincer soigneusement la bouche ; ne pas faire vomir ; demander immédiatement conseil à un médecin.

4.4. Moyens particuliers nécessaires pour les premiers secours

Éloigner les personnes concernées de la zone de danger ; les symptômes d'intoxication peuvent ne se manifester qu'au bout de quelques heures ; après des troubles, rester sous contrôle médical pendant au moins 48h

5. Mesure de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

CO2 ; poudre d'extinction ; eau pulvérisée ; mousse résistant à l'alcool

5.2. Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau complet ; Halogènes

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie ; utiliser un appareil respiratoire autonome ; le cas échéant, protection complète (selon la taille de l'incendie)

5.4. Autres remarques

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle. Refroidir les récipients en danger avec de l'eau (eau pulvérisée).

6. Mesure de dissémination involontaire

Voir pt.13. et équipement de protection individuelle pt.8

6.1. Précautions individuelles

porter un équipement de protection ; tenir les personnes non protégées à l'écart ; assurer une ventilation adéquate ; éviter le contact avec les yeux et la peau ; ne pas respirer les gaz/fumées/aérosols

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Colmater la fuite ; éviter la pénétration dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des eaux souterraines, des eaux de surface ou des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3. Procédures de nettoyage/ absorption

Absorber avec un matériau ininflammable absorbant les liquides (sable, kieselguhr, etc.) et éliminer conformément au point 13. Veiller à une ventilation adéquate. Attention, les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air !

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation Précautions individuelles

Voir point 6.1 ; veiller à la qualité de l'air ambiant ; éviter tout contact avec les yeux et la peau ; ne pas manger, boire, fumer ou conserver des aliments dans le local de travail ; respecter les indications figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi ; appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi ; tenir à disposition des laveurs d'yeux ; tenir les récipients hermétiquement fermés.

7.2. Stockage

Ne pas stocker le produit dans des passages ou des escaliers ; ne le stocker que dans son emballage d'origine, fermé, sur un sol à l'abri des solvants.

7.3. Conditions de stockage particulières

Voir point 10 ; stocker à température ambiante et au sec

7.4. Remarque sur la protection contre les incendies et les explosions

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - NE PAS FUMER ; prendre des mesures contre l'électricité statique ; protéger contre la chaleur et les substances oxydantes ; les vapeurs peuvent former des gaz explosifs en combinaison avec l'air ; les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol..

8. Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition (Allemagne)

Chem,Bez. CAS	MEK 78-93-3	Proportion %:
AGW: 600 mg/m ³ , 200 ml/m ³	-	>60

Peut être absorbé par la peau	1(L): DFG, H, Y
(D) AGW= valeur limite d'exposition professionnelle : Spb.-Üf.= limitation de pointe-effet local déterminant la valeur limite ou substances sensibilisantes pour les voies respiratoires, (II)= substances à effet résorptif	

8.2. Contrôle de l'exposition sur le lieu de travail

Veiller à une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration en dessous des limites d'exposition professionnelle (VLEP), porter une protection respiratoire appropriée. Ne s'applique que si des valeurs limites d'exposition sont mentionnées ici. Les mesures d'hygiène générales relatives à la manipulation de produits chimiques doivent être appliquées. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Protection respiratoire : en cas de présence de vapeurs et d'aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire avec un filtre approprié. Appareil de protection respiratoire avec filtre - type A.

Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés. Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de rupture, des taux de perméation et de la dégradation. Respecter les indications du fabricant en ce qui concerne la perméabilité et le temps de rupture ainsi que les conditions particulières du poste de travail (charge mécanique, durée du contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Crème protectrice pour les mains recommandée,

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps : vêtements de protection imperméables

9. Propriétés physiques et chimiques

état de l'agrégat :	liquide
couleur :	noir
l'odeur :	caractéristique
Valeur du pH non dilué	n.a.
Point d'ébullition/ température d'ébullition [°C]	79-81
Point/intervalle de fusion [°C]	-86
Point d'éclair	-4
Température d'inflammation [°C]	>450
Limite d'explosivité	Inférieur 1,8 % vol. Supérieur 11,5 % vol.
Propriétés favorisant l'incendie	non
Densité [g/cm ³]	~1,26
Solubilité dans l'eau	insoluble

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter

Solution stable en cas de manipulation et de stockage corrects

10.2 Substances à éviter

Voir point 7. Éviter tout contact avec des solvants et/ou des agents oxydants forts.

Produits de décomposition Gaz/vapeurs inflammables

10.3 Produits de décomposition dangereux

11. Informations toxicologiques

11.1. Toxicité aiguë et effets immédiats

Ingestion, LC ₅₀ rat oral (mg / kg)	3300	(MEK)
Inhalation, LC ₅₀ Ratte inhalativ (mg / l 4h)	34,5	(MEK)
Contact avec la peau, LD50 lapin dermique (mg / kg)	5000 irrite la peau	(MEK)
Contact avec les yeux	irrite les yeux	(MEK)

11.2. Effets retardés et chroniques

Effet sensibilisant	possible
Effet cancérigène	k.D.v.
Effet mutagène	k.D.v.
Effet toxique sur la reproduction	Repr.Cat.3
Effet narcotique	k.D.v.

12. Informations environnementales

Le produit n'a pas été testé.

Classe de danger pour l'eau (D)	2
Auto-classification	Oui (VwVwS)
Persistence et dégradabilité	Non biodégradable
Comportement dans les stations d'épuration	k.D.v.
Toxicité aquatique	Voir classe de danger pour l'eau
Écotoxicité	k.D.v.
Accumulation	k.D.v.
Toluol	
Biodégradabilité	86% 20 d ; facilement biodégradable
Accumulation biologique	Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas. Pas de bioaccumulation
Toxicité pour les poissons	LC50 Oncorhynchus mykiss 3000 mg / l 96h
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés	1382 mg / l 48h
Toxicité pour les algues	IC50 Selenastrum capricornutum – mg / l 72h
Toxicité bactérienne	NOEC Pseudomonas putida - mg / l 16h

13. Remarque sur l'élimination

L'indication des numéros de code des déchets est une recommandation du fabricant, le numéro de code des déchets de l'utilisateur est déterminé à partir de l'application et en accord avec l'entreprise d'élimination.

13.1 Pour la préparation / quantité restante

Préparation Clé de déchets - n° CE	140603 autres solvants et mélanges de solvants
Emballage Code de déchet - N° CE	200140 Métal
Quantité résiduelle Code de déchet - n° CE	191204 Plastique et caoutchouc

Respecter les prescriptions locales des autorités

13.2 Pour les matériaux d'emballage contaminés

Voir point 13.1

Recommandation : vider complètement les récipients ; recycler les récipients propres ; éliminer les récipients sales comme la préparation

14. Informations sur le transport

Informations générales

Numéro UN	1193
Transport routier / ferroviaire (GGVSE/ ADR/ RID)	
Classe/ groupe d'emballage	3 (matières inflammables)/ II
Code de restriction du tunnel	D1E
LQ	4

Transport maritime

GGVSee/ IMDG-Code	3/ II
Polluant marin (Marine Pollutant)	n.a.

15. Législation

H225	Liquide et vapeur facilement inflammables.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges.
Prévention	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Réaction	
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Retirer immédiatement tout vêtement. Laver la peau à l'eau/se doucher
P305+P351-P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact existantes. Continuer à rincer.
P403-P235	Conserver au frais dans un endroit bien ventilé
Compléments	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision et servent à décrire nos produits en ce qui concerne les mesures de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit décrit, ni une information ou une spécification de produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé ou transformé avec d'autres matériaux, ou s'il est soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau, sauf indication contraire expresse.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace pas les informations ou les spécifications relatives au produit.

Abréviations ou acronymes :

n.a.=non applicable ; n.v.=non disponible ; n.g.=non testé